

République du Rwanda



Ministère de l'Éducation



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Union Africaine

**Conférence Régionale Ministérielle de l'Afrique Sub-saharienne sur l'Éducation Post-2015
Kigali, Rwanda 9-11 Février 2015
Déclaration pour l'Afrique Sub-saharienne sur l'Éducation Post-2015
(Déclaration de Kigali)**

Préambule

1. Nous, Ministres de l'Éducation de l'Afrique Sub-saharienne (ASS), avec le Ministre de l'Éducation de Mauritanie en tant que membre du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union Africaine (COMEDAF), hauts représentants des gouvernements, agences des Nations Unies et multilatérales, représentants d'organisations de la société civile, partenaires au développement, universitaires, organisations d'enseignants, associations de parents, représentants de la jeunesse et journalistes, réunis à Kigali du 9 au 11 février 2015, remercions son Excellence, le Président Paul Kagame, le gouvernement et le peuple du Rwanda pour l'accueil de cette conférence et leur chaleureuse hospitalité.
2. S'inspirant des évaluations des réalisations et défis de la mise en œuvre de l'Éducation pour Tous (EPT) et de la Seconde Décennie de l'Éducation pour l'Afrique de l'Union Africaine (UA), nous avons noté les dynamiques inégales de progrès à travers le continent. Compte tenu des agendas d'éducation inachevés, il est nécessaire de revisiter nos priorités, stratégies et cibles pour le Post-2015 dans un contexte de nouvelles perspectives et de défis émergents.
3. Renseignés par les conclusions des consultations déjà tenues sur l'agenda d'éducation Post-2015, dont : l'accord de Mascate, le document final du Groupe de Travail Ouvert (GTO) sur les Objectifs de Développement Durable de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Position Commune Africaine sur le Post-2015 et l'Agenda 2063 pour l'Afrique, les revues nationales de l'EPT et les initiatives telles que la *Grande Poussée* de l'EPT, et l'évaluation à mi-parcours de la Seconde Décennie de l'Éducation pour l'Afrique, nous endossons l'objectif général du GTO d'« Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » et adoptons la présente déclaration.

Perspectives de l'Afrique Sub-saharienne sur l'agenda de l'éducation Post-2015

4. Nous réaffirmons notre engagement pour la poursuite d'une éducation de qualité pour un apprentissage tout au long de la vie comme un droit humain fondamental et un impératif pour le développement durable, qui doit être garanti sans équivoque à chaque

enfant, chaque jeune et chaque adulte. Compte tenu des progrès réalisés, des défis persistants et des problématiques émergentes de développement, nous sommes résolus à construire de nouveaux paradigmes d'éducation pour le renforcement des capacités humaines pour une croissance inclusive, la création de richesse, la paix et la sécurité, afin de récolter les fruits du dividende démographique de l'ASS.

5. Reconnaisant les progrès appréciables en éducation sur les 25 dernières années depuis la dynamique sur l'EPT démarrée à Jomtien, nous reconnaissons que la plupart des pays n'ont pas atteint les objectifs et les cibles de l'EPT et de la Seconde Décennie de l'Éducation pour l'Afrique : Plusieurs pays n'ont toujours pas un accès au primaire universel, alors que l'achèvement n'est que de 67% ; 35% au premier cycle du secondaire et 17% au second cycle du secondaire. La couverture scolaire dans l'EFTP est de 606 élèves pour 100.000 habitants, tandis que seulement 636 étudiants pour 100.000 habitants accèdent à l'enseignement supérieur, et que le taux d'alphabétisation des adultes se situe à 69% ; Nous appelons donc à la reconsidération des politiques, stratégies et des cibles pour répondre aux nouvelles priorités dans le contexte africain, pour tous les niveaux d'éducation, à travers une approche intégrée qui favorise le développement durable. Ceci nécessite de porter une attention particulière à la qualité, à l'équité, à l'égalité de genre et à l'inclusion, aux enseignants, au développement des compétences, à la gouvernance et au leadership, à l'innovation, à la coopération régionale et au financement, pour réaliser une avancée décisive afin d'atteindre la vision de l'Afrique pour la paix, la prospérité et l'intégration.

Domaines d'action prioritaires au niveau régional

6. Accès équitable et inclusif pour tous

Reconnaisant le droit d'accéder à une éducation inclusive, équitable et de qualité, nous réaffirmons notre engagement à assurer que chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, y compris ceux des minorités et des groupes les plus défavorisés, achèvent une éducation de qualité, depuis l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance (EPPE) jusqu'à l'enseignement supérieur, avec au moins une éducation de base gratuite et obligatoire de 9-10 ans.

Nous nous engageons en faveur d'une approche intégrée pour l'EPPE, qui requière une collaboration entre tous les ministères concernés, et notamment ceux en charge de la planification, de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, du bien-être et de la sécurité dans la société, afin d'établir des bases solides pour chaque enfant.

7. Inclusion, équité et égalité de Genre

L'exclusion et les discriminations, les disparités et inégalités dans l'accès à et l'achèvement de l'éducation et des cycles d'apprentissage, les processus et les résultats d'apprentissage, restent un défi permanent en Afrique. C'est pourquoi nous nous engageons à éliminer toute forme d'exclusion et d'inégalité dans et à travers l'éducation. Pour assurer l'inclusion et l'équité, nous nous engageons à mettre la priorité sur les besoins des plus vulnérables et des groupes les plus défavorisés de la société et les exclus des systèmes scolaires, à travers des actions politiques ciblées afin de s'assurer

que tous les enfants, les jeunes et les adultes, aussi bien les filles que les garçons, les hommes et les femmes, particulièrement les plus pauvres d'entre eux, ont accès à et achèvent une éducation de qualité, de même qu'ils peuvent entièrement réaliser leur potentiel. Nous nous engageons à développer des options souples d'éducation pour ces populations situées dans des zones difficiles d'accès et/ou qui ont des besoins spécifiques.

Nous reconnaissons l'importance de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes en matière de développement durable, celle de la question de la violence à l'encontre des garçons, filles et femmes dans les établissements scolaires, de même que l'importance de l'alphabétisation des mères pour promouvoir la scolarisation des filles et enfin la prégnance du phénomène de femmes analphabètes.

Nous nous engageons par conséquent à appuyer des politiques et planifications sensibles au genre ; à introduire les questions de genre dans la formation des enseignants ; à stopper la violence dans les établissements scolaires, combattre les grossesses non désirées et les mariages précoces, réduire les comportements sexuels à risque et le VIH/SIDA par des programmes d'éducation sur la santé reproductive appropriés aux différents âges ; combattre les pratiques culturelles néfastes ; s'assurer que les filles restent à l'école et puissent en bénéficier jusqu'à l'université, facilité en cela par des programmes de nutrition et alimentation scolaire, la prise en charge des questions sanitaires, de santé, la disponibilité d'écoles secondaires de proximité ainsi que l'octroi de bourses ; lier les programmes d'alphabétisation des femmes avec les droits des femmes, les questions de leadership, de santé de nutrition, de paix et sécurité, de compétences entrepreneuriales, etc. ; tout en veillant à ce que l'environnement d'apprentissage soit sensible au genre.

8. Les enseignants et l'enseignement

Reconnaissant l'impact de la qualité des enseignants sur l'équité et les résultats d'apprentissage, et prenant note de l'insuffisance d'enseignants formés et qualifiés, des faibles statuts et motivation, et des normes souvent faibles en matière de formation, d'appui et de certification, nous affirmons le besoin de politiques enseignantes holistiques, et appelons à une action concertée pour augmenter les investissements pour la formation, le recrutement, l'affectation, la gestion, l'évaluation et le développement professionnel continu et le bien-être social accru des enseignants à tous les niveaux d'enseignement, aussi bien formel que non-formel. Les actions devront aussi inclure l'établissement de cadres nationaux et régionaux de certification des enseignants, et de mécanismes appropriés pour faciliter la mobilité régionale.

En référence à la décision du Sommet de l'UA des Chefs d'États et des Gouvernements de Malabo appelant à une étude sur la formation, la vie et les conditions des enseignants en Afrique, nous invitons les décideurs politiques, organisations d'enseignants et parties prenantes de l'éducation à s'engager dans un dialogue social permanent et constructif, pour améliorer les conditions de travail des enseignants, renforcer la responsabilité partagée et promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs, paisibles et productifs. Nous encourageons par ailleurs l'innovation dans l'éducation des enseignants et dans les pratiques pédagogiques, dont l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) et de la formation à distance.

9. Qualité de l'éducation et résultats d'apprentissage

Nous reconnaissons que l'atteinte de la qualité de l'éducation est une question d'urgence pour l'Afrique. Notant que la qualité de l'éducation et de l'apprentissage est déterminée par des intrants, des processus et des résultats, nous nous engageons à mettre en place des politiques, des cadres législatifs et des stratégies aux niveaux national et régional pour : a) fournir des ressources suffisantes avec des matériels d'enseignement et d'apprentissage accessibles à tous ; b) définir des normes et réviser les curricula pour s'assurer de leur adéquation avec le contexte, les valeurs, les cultures africaines et les savoirs endogènes tout en restant ouvert au monde et sensibles au genre ; c) Promouvoir l'utilisation des langues africaines et le multilinguisme à tous les niveaux en définissant différents modes d'apprentissage ; d) développer des mécanismes appropriés pour évaluer les résultats d'apprentissage à tous les niveaux ; e) entreprendre des approches innovantes en utilisant notamment les TICs ; et f) Continuer à renforcer le leadership et la gouvernance au sein des institutions et des écoles à travers une plus grande implication des communautés notamment celle des jeunes dans la gestion des écoles ; et g) s'assurer que l'environnement d'apprentissage est sécurisé, sans violence, inclusif et sensible au genre.

10. Science, technologie et développement des compétences

Reconnaissant l'importance de la science, de la technologie et du développement des compétences pour l'innovation, la créativité, l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle, qui sont clés pour le développement social, culturel, inclusif et économique, nous affirmons notre engagement à renforcer les politiques et cadres réglementaires, programmes et structures pour améliorer l'accès à la science, à la technologie et au développement des compétences à tous les niveaux d'enseignement, avec une emphase particulière sur la jeunesse, les filles et les groupes marginalisés.

Nous félicitons les Chefs d'États et les Gouvernements d'Afrique pour l'adoption de la Stratégie pour les Sciences, la Technologie et l'Innovation (STISA 2024) et la stratégie continentale pour l'EFTP ainsi que pour l'appel lancé à tous les États Membres pour la ratification et la mise en œuvre de la convention révisée d'Arusha sur la Reconnaissance des Certifications de l'Enseignement Supérieur en Afrique.

Reconnaissant l'importance des systèmes endogènes de connaissances, nous nous engageons à la promotion et l'inclusion du développement, de l'usage et de la dissémination des savoirs endogènes liés à la science dans les systèmes éducatifs.

Nous appelons donc à : (a) renforcer la recherche, l'enseignement et l'apprentissage des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, à tous les niveaux d'enseignement, aussi bien dans l'éducation formelle, non-formelle et informelle, avec des liens dynamiques vers les secteurs sociaux, productifs et de services ; (b) la transformation holistique des systèmes d'EFTP et d'enseignement supérieur, en se focalisant sur la qualité, la coopération régionale sur des programmes communs, la reconnaissance et le transfert de crédits et la flexibilité de l'accès et de la reprise des étudiants au monde du travail et à l'éducation ; (c) la reconnaissance des compétences et des acquis apprentissage préalablement acquis en dehors du système formel ; (d) transformer

l'enseignement supérieur pour augmenter le nombre et la qualité des diplômés des sciences et technologies, et travailler étroitement avec les entreprises du secteur privé pour renforcer la pertinence des programmes avec les stratégies de développement de nos pays ; (e) développer des mécanismes d'assurance qualité et de suivi des progrès au niveau national et régional ; et (f) renforcer les systèmes d'information du marché du travail (SIMT) liés aux plans nationaux de développement des ressources humaines.

11. Éducation pour le développement durable (EDD) et à la citoyenneté mondiale (ECM)

Nous reconnaissons vivre dans un monde de plus en plus globalisé et interconnecté confronté à des questions humaines et environnementales sources de tensions émergentes et qui requièrent une plus grande coopération et harmonie entre l'être humain et la nature. Nous reconnaissons de plus l'importance de l'ECM dans la promotion des valeurs, attitudes, et des compétences nécessaires pour un monde plus paisible, juste, inclusif et harmonieux. Aussi, nous décidons d'institutionnaliser l'EDD-ECM dans l'éducation formelle, non formelle et informelle notamment par : a) la promotion d'une approche humanisme de l'éducation (l'esprit Ubuntu) qui renforcent entre autre le respect de soi, des autres et de la planète, b) la mise à contribution de toutes les parties prenantes pour faire la promotion de l'agenda de l'EDD-ECM, c) l'utilisation de protocoles régionaux existants ou d'initiatives régionales en cours pour faire la promotion de l'agenda en matière de EDD-ECM d) l'intégration de composantes EDD-ECM dans les curricula à tous les niveaux de l'éducation.

12. Alphabétisation des jeunes et des adultes, compétences pour la vie et le travail

Nous reconnaissons le nombre important de jeunes comme un levier pour la transformation de l'Afrique. Notant le niveau élevé d'analphabétisme, particulièrement chez les filles et les femmes, le nombre d'enfants et de jeunes exclus du système scolaire, nous sommes déterminés à assurer que tous les jeunes et adultes, notamment les femmes, aient accès à des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et à des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et acquièrent les compétences requises pour la vie et le travail. Nous nous engageons à rendre effective l'utilisation de la langue maternelle avant le passage à toute autre langue nationale ou internationale dans les programmes d'alphabétisation. Nous lançons un appel également pour la promotion de programmes d'alphabétisation dans les lieux de travail.

13. Financement, gouvernance et partenariats

Nous prenons note que les gouvernements sont responsables au premier chef du financement efficace, équitable et durable de l'éducation. Reconnaisant l'investissement financier limité dans l'éducation de même que la faiblesse de la gouvernance et des structures administratives des systèmes éducatifs, nous sommes fortement engagés à renforcer la gouvernance et à augmenter les ressources domestiques allouées ainsi que la mobilisation de ressources internes pour l'éducation, avec une attention particulière pour les sous-secteurs sous-financés, notamment entre autres, l'EPPE, l'alphabétisation des jeunes et adultes, l'EFTP et l'enseignement supérieur. Nous recommandons le respect des cadres indicatifs internationaux demandant d'allouer au moins 6% du Produit Intérieur Brut (PIB) ou 20% des dépenses publiques au secteur de l'éducation et l'utilisation efficiente et équitable des ressources.

Nous reconnaissons la contribution de tous les partenaires au développement dont ceux participant au Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) et les appelons à se réengager à augmenter, mieux cibler et coordonner l'aide officielle au développement (AOD) en congruence avec les priorités et plans nationaux et régionaux en éducation. En particulier, nous en appelons au mécanisme du PME pour combler les gaps financiers et élargir les domaines appuyés afin d'atteindre les objectifs du Post-2015 sur l'éducation.

Nous reconnaissons et encourageons le rôle des organisations de la société civile avec une coalition des partenaires sur l'éducation en Afrique.

Nous endossons des systèmes de gouvernance ouverts et transparents sur le suivi budgétaire, le rapportage et la reddition de comptes pour un usage efficient des ressources.

Nous nous engageons à renforcer les Systèmes d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE) en Afrique pour la collecte des données de qualité aux niveaux national, sous régional et régional afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs et des cibles de l'éducation.

Nous appelons au renforcement du rôle des parlementaires dans l'assurance de l'allocation budgétaire adéquate en faveur de l'éducation.

14. Éducation en situations de crise

Les conflits, les crises, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes et les pandémies comme le VIH/SIDA et Ebola sont des défis majeurs pour l'éducation dans la région.

Nous soulignons l'importance de maintenir l'éducation pendant les phases d'urgence, de conflit et de post-conflits et pour la reconstruction. Nous reconnaissons le rôle important que joue l'éducation dans la prévention des conflits, des crises, des catastrophes et comme réponse aux besoins des déplacés. C'est pourquoi nous nous engageons à protéger les élèves, les personnels de l'éducation, et les infrastructures scolaires dans les périodes de conflit, développer pour l'éducation des plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence, et également promouvoir une éducation pour une culture de la paix et de la non-violence ainsi que le dialogue et la compréhension interculturels.

Nous nous engageons à inclure l'évaluation des risques et la planification dans les politiques éducatives, dans les plans et budgets sectoriels, pour répondre aux besoins éducatifs des enfants, des jeunes et des adultes affectés par des désastres, des conflits, des déplacements et des épidémies, y compris les populations déplacées dans leur propre pays (IDPs en anglais), et les réfugiés. Nous nous engageons à planifier et à financer les services d'éducation dans les crises continues.

Nous nous engageons à développer des systèmes et à assurer le renforcement des capacités sur la réduction des risques de catastrophes (RRC), la résilience, et l'éducation à la paix. Nous exhortons de sécuriser le financement pluriannuel pour établir des lignes budgétaires en réponse aux crises.

Vers le Forum Mondial de l'Éducation (FME) 2015 et au-delà

15. Nous nous engageons et demandons aux agences des Nations Unies concernées, aux partenaires au développement, aux organisations de la société civile, aux représentants des jeunes et au secteur privé sous le leadership de l'UNESCO et de l'Union Africaine de maintenir les dynamiques pour finaliser un cadre d'action compréhensif et bien coordonné de l'agenda et du cadre d'action sur l'éducation Post-2015.
16. Nous nous engageons à porter le plaidoyer et à continuer la négociation dans la promotion du futur l'agenda de l'éducation dans toutes les réunions à venir afin de fixer ensemble les priorités pour le prochain agenda de développement au niveau mondial. Nous allons continuer à nous assurer que les objectifs et cibles sont bien intégrées et occupent une place de choix dans l' « *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons* » et la « *Position Commune Africaine* » sur le Post-2015.
17. Nous recommandons que l'UNESCO continue d'assurer au niveau mondial la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'agenda sur l'éducation Post-2015 après l'adoption au Sommet Spécial des Nations Unies de Septembre 2015.
18. Nous nous engageons à renforcer le partenariat entre l'UA, l'UNESCO, les organisations de la société civile, les organisations d'enseignants, les représentants des jeunes et les autres partenaires au développement pour développer et mettre en œuvre la stratégie régionale africaine sur l'éducation.